

COMITÉ CENTRAL DES INDUSTRIELS DU MAROC

Les raisons de la création du Comité central des Industriels du Maroc, constitué le 14 juin 1933, sont précises.

Si l'on observe les positions réciproques des différents groupes de l'activité marocaine au moment de la naissance de ce comité, on remarque que :

I. Le compartiment agricole dispose d'une organisation complète officielle et privée créée en vue d'assurer son développement dans les meilleures conditions. Cette organisation comporte :

- a) Un appui technique officiel :
Direction générale de l'agriculture ;
cinq services spécialisés ;
- b) Des appuis financiers officiels et semi-officiels :
Budget de l'Etat ;
Caisses de crédit agricole mutuel ;
Caisse de prêts immobiliers du Maroc ;
Caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole.

Le système financier instauré en faveur de l'agriculture comprend : diverses subventions (primes et encouragements), des crédits de campagne, le crédit à moyen et à long terme. Il a été récemment complété par des avances spéciales de l'Etat (Caisse fédérale).

c) L'appui matériel et moral d'organismes consulaires assurant :

1° L'étude et la défense des intérêts de leurs ressortissants :

- Chambres d'agriculture ;
- 2° Leur représentation auprès des :
Conseils de Gouvernement ;
Conseils supérieurs de l'agriculture, de la colonisation, de l'élevage.

II. Le compartiment immobilier qui se confond avec le précédent pour les biens fonciers ruraux et, par conséquent, dispose des appuis précités, trouve au surplus, en ce qui concerne la propriété urbaine bâtie ou non bâtie :

- a) Un appui financier semi-officiel :
Caisse de prêts immobiliers du Maroc ;
- b) L'appui financier d'un système bancaire spécialisé :
Quatre banques privées spécialisées dans les prêts hypothécaires.

III. Le compartiment commercial déjà moins favorisé dispose :

- a) D'un appui officiel :
Service du commerce et de l'industrie ;
(appui rendu précaire par l'absence d'autonomie de ce service) ;

b) D'un appui matériel et moral pour l'étude et la défense des intérêts de ses ressortissants :

- Chambres de commerce ;
- Conseils de Gouvernement ;
- Conseils supérieurs du commerce, du tourisme ;

c) De l'appui financier d'un nombre important d'établissements de crédit :

Neuf banques de commerce.

IV. Le compartiment industriel, isolé, ne dispose pratiquement que d'appuis notoirement faibles :

a) Appui officiel : le service du commerce et de l'industrie reste dépourvu de l'autorité que lui conférerait l'autonomie réclamée par les chambres étues ;

b) Appui consultatif : la représentation de l'industrie au sein des corps consulaires ne constitue qu'un élément toujours minoritaire en présence d'une forte majorité de délégués du commerce. Au surplus, les délégués industriels, élus par régions, ne sont jamais appelés à étudier et à présenter ensemble les problèmes intéressant l'économie générale de leur compartiment ;

c) Appui financier : officiel ou semi-officiel : néant ;

Privé : en l'absence de banques spécialisées dans la distribution du crédit industriel, les banques de commerce et, notamment, l'Institut d'émission, ont accueilli la clientèle des industriels. Leur objet ne leur a cependant pas permis de pratiquer les opérations de crédit à moyen et à long terme indispensables au développement d'industries saines et viables qui ne font pas exception au Maroc.

Et cependant, de 1919 à 1932, les capitaux recensés dans l'industrie marocaine sont passés de 20 millions à plus d'un milliard de francs. A fin 1932, on comptait, y compris les minières, 151 sociétés anonymes marocaines groupant 760.000.000 de francs de capital nominal.

En y ajoutant les investissements sous raisons sociales ou dénominations diverses autres que les anonymes, le chiffre de un milliard doit être largement dépassé.

Plus de 80 % des capitaux investis et du personnel technique ou administratif sont français.

Conscients de leur force, de leur vitalité, des richesses qu'ils créent et de leurs puissantes chances d'avenir, les industriels du Maroc, aujourd'hui groupés, ont fait officiellement connaître les buts principaux qu'ils vont poursuivre, c'est-à-dire :

1° Procéder au recensement précis et sincère de toutes les industries en activité au Maroc ;

2° Grouper les industries ainsi recensées par catégories pour permettre la représentation proportionnelle de chaque catégorie au sein du conseil et l'étude méthodique des questions présentées ;

3° Créer une universalité : le comité n'est pas une association locale, il est le centre de tout ce qui intéresse l'industrie marocaine. A une époque où plus que jamais la solidarité s'impose, il était fâcheux de constater si peu de cohésion entre ses diverses fractions ;

4° Encourager par tous moyens tout développement ou toute création d'industries répondant à un réel besoin ou susceptible de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale et, notamment, d'industries visant la transformation des matières premières du sol et du sous-sol marocain ;

5° Créer et s'assurer en tous pays, par prospection rationnelle et publicité judicieuse, les débouchés à cette production ;

6° Création de conseils supérieurs de l'industrie dont l'institution pourrait être envisagée en complément du conseil supérieur du commerce ;

7° Faciliter le développement du crédit industriel à moyen terme et à long terme.

En France, dans tous les milieux officiels et privés où l'on suit de près l'évolution économique du Protectorat, la création du comité central a rencontré les plus vifs encouragements et aussi de précieux appuis.

Au Maroc, les services publics et les organisations d'affaires privées lui ont non seulement réservé le meilleur accueil mais l'ont honoré de puissants patronages.

Dès lors le programme que s'est tracé le comité apparaît moins lourd. Au reste, la ténacité dans l'effort, coutumière aux hommes qui l'ont créé, en assurera le succès.

Louis de LAUNAY.

4. — ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

MOUVEMENT DE LA CONSTRUCTION. — 2^e TRIMESTRE 1933).

VILLES	NOMBRE des autorisations accordées	SURFACES couvertes (en mq.)	NOMBRE de logements édifiés	VALEUR des constructions
Agadir	39	Mq. 1.271	9	259.200
Azemmour	8	186	1	37.000
Casablanca	223	66.602	497	33.118.850
Fedala	11	4.390	10	1.070.000
Fès	36	10.945	51	3.982.500
Marrakech	50	6.922	31	2.691.600
Mazagan	94	4.873	30	1.218.300
Meknès	76	21.618	99	6.095.000
Mogador	»	»	»	»
Ouezzane	11	1.352	7	568.000
Oujda	76	8.956	60	5.602.040
Port-Lyautey	42	14.405	118	6.757.300
Rabat	192	36.855	269	10.790.750
Safi	24	1.945	27	348.400
Salé	24	4.402	42	1.669.000
Sefrou	7	828	6	325.000
Settat	14	415	12	85.000
Taza	16	3.110	21	1.180.000
TOTAUX.....	943	189.075	1.290	75.797.940